

ADHPR
Informations complémentaires – rectifications
(Dépenses affectées par l'Etat du Valais à R3)

Il y a quelques jours, nous avons fait part à nos membres de diverses dépenses affectées au PA-R3, en fonction des renseignements comptables fournis par l'Etat du Valais.

Notre interprétation doit être nuancée s'agissant du poste *dépenses pour terrains ». Nous avons indiqué, pour l'année 2024, un montant relatif à des achats de terrains pour CHF 14,2 mios. Dans les faits, cette somme comprend également les achats de terrains survenus entre 2003 et 2017, soit avant la définition des mesures structurelles. Il s'agit d'un transfert de charges de chacune des acquisitions (151 transactions au total) sur le secteur Riddes-Fully. Le montant à retenir pour cette opération comptable (transfert « général terrain à compte dédié ») ascende à CHF 10,3 mios. Les chiffres globaux sont corrects mais ils doivent être interprétés sous l'angle comptable. C'est chose faite.

Ainsi, à la charge de l'exercice 2024, il n'est à prendre en compte que le montant suivant :

« Achat de terrains (2024) sur le secteur Riddes-Fully CHF 3,9 mios »

L'ADHPR ne sait pas où se trouvent les terrains objet de la transaction. Les renseignements ont été demandés à l'Autorité cantonale.

Selon le département concerné, les acquisitions de terrains se font en fonction des besoins du Canton pour l'élargissement du Rhône ou sont destinées à être échangés si ces surfaces ne sont pas à proximité du fleuve.

Cette rectification apportée à notre précédent communiqué se devait d'être faite après les réponses circonstanciées fournies par l'Etat du Valais au parlement réuni en session ordinaire la semaine écoulée.

L'association vous prie de l'excuser pour ce contretemps.

ADHPR – 14.09.2026